

Déclaration d'intention concernant la gestion des master data produits dans le secteur Bricolage, Jardinage & Animalerie

Anvers, le 9 décembre 2016

Cette déclaration a été rédigée faisant suite à divers entretiens entre les CEO de fournisseurs et distributeurs dans le secteur Bricolage, Jardinage & Animalerie et des représentants de leurs fédérations sectorielles.

Lors de cette concertation, les préoccupations suivantes concernant la gestion des master data produits ont notamment été abordées :

- La demande de données produits continue à augmenter : tant des données B2B en vue d'optimiser les procédures logistiques que des données B2C à la demande du consommateur final. Le consommateur final renonce parfois à l'achat lorsque certaines données produits ne sont pas disponibles ou s'il doute de leur exactitude. Outre les données structurées (tout ce qui peut s'enregistrer dans un tableau), les données non-structurées (telles que photos de produit, vidéos d'instructions, manuels d'utilisation, fiches techniques, déclarations de prestations (DOP.), fiches de sécurité (SDS), ...) prennent de plus en plus d'importance.
- L'échange de données produits entre partenaires commerciaux ne constitue pas une démarche isolée et unique lors de l'introduction d'un nouvel article. Il s'agit d'un processus de synchronisation continu par lequel les données doivent être constamment actualisées.
- Il ne suffit pas de disposer de données produits. Encore faut-il avoir l'assurance que ces données soient correctes. C'est pourquoi il faut trouver des solutions pour augmenter et garantir la qualité des données.
- Si chaque partenaire commercial décrit les caractéristiques de ses produits en se servant de définitions différentes et d'un format d'échange différent, les coûts au sein de la chaîne d'approvisionnement augmentent, la confusion s'installe, ce qui peut occasionner des erreurs. De là l'importance d'une saisie unique des données produits dans un système unique pour ensuite pouvoir les partager entre de nombreuses parties. Et cela dans un seul langage maîtrisé par tous les partenaires commerciaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- L'introduction d'un seul système commun au sein d'un secteur se heurtera fort probablement au scénario de l'œuf et de la poule où de nombreux partenaires commerciaux attendront que l'autre partie passe à l'action avant de franchir le premier pas.

Il est donc important que plusieurs parties, tant fournisseurs que distributeurs, émettent un engagement commun à appliquer ce système à l'avenir. De ce fait, il est clair pour tous les membres du secteur que les investissements consacrés à la gestion des master data produits porteront leurs fruits et ne constitueront pas un coût inutile.

- L'introduction d'un système unique commun au sein d'un secteur requiert un effort de tous les partenaires commerciaux : en temps aussi bien qu'en argent. Il faut prévoir les budgets nécessaires et il se peut que des systèmes et procédures demandent à être adaptés.

Il est donc important que tous les partenaires respectent le timing de l'autre. Les fournisseurs ne sont pas nécessairement prêts au même moment que leur distributeur. Le distributeur doit accorder suffisamment de temps au fournisseur pour que ce dernier puisse se préparer et, dans l'attente, accepter les données produits par le biais de l'ancien système existant.

Un fournisseur qui rejoint le système ne peut pas s'attendre à ce que tous les distributeurs auxquels il livre soient d'emblée en mesure de prendre des données produits via le système commun. Tant que tous les distributeurs ne seront pas prêts, il devra, en parallèle avec le nouveau système commun, fournir également des données produits via l'ancien système individuel.

Cette déclaration d'intention décrit une convention multilatérale entre membres de GS1 Belgilux actifs dans le secteur Bricolage, Jardinage & Animalerie. Elle indique la direction que toutes les entreprises appartenant à ce secteur devraient suivre. Cette déclaration constitue un « gentlemen's agreement ». Il ne s'agit pas d'une convention à caractère juridique ou contractuel.

Les entreprises qui signent cette déclaration d'intention, s'engagent à effectuer les démarches suivantes en matière de master data produits :

1. Fin 2018 au plus tard, nous serons en mesure d'envoyer (pour les fournisseurs) ou de recevoir (pour les distributeurs) des données produits via Global Data Synchronisation Network (= GDSN). GS1 s'engage à finaliser le datamodel d'ici mi-2017 et l'infrastructure requise d'ici début 2018.
2. Dès la signature de cette déclaration d'intention, nos collaborateurs suivront des formations au sujet de GDSN. Cela comprend :
 - Les possibilités de connexion au datapool : la banque centrale de données où les données produits sont enregistrées.
 - Le datamodel : l'ensemble des caractéristiques produits décrits et les définitions annexes.
 - Le programme de qualité de données : méthodes qui assurent la qualité des données produits.

Tout cela nous assurera une bonne connaissance du concept et nous permettra de bien nous préparer.

3. Au plus tard une demi-année après la signature, nous :
 - En tant que distributeurs, fournirons une feuille de route et un plan de mise en œuvre à nos fournisseurs. Cela doit les informer à temps de la date à partir de laquelle nous sommes en mesure de recevoir des données produits via GDSN.
 - En tant que fournisseurs : commencerons à rassembler les données produits nécessaires, conformément à celles décrites dans le datamodel.

4. Nous sommes conscients du fait qu'il ne peut y avoir qu'un seul datamodel pour notre secteur. Ce modèle est élaboré par toutes les parties concernées au sein de la chaîne d'approvisionnement qui s'y engagent, tant nos partenaires commerciaux que nos concurrents, sous la rédaction de GS1.
 Nous nous engageons à collaborer activement au développement ultérieur de ce datamodel au sein du groupe de maintenance responsable, voire accepter ce modèle avec loyauté. Nous réalisons également que ce modèle doit rester le plus stable possible afin d'éviter des coûts superflus. Les éventuelles demandes de changements nécessaires sont rassemblées et implémentées selon la politique définie par le groupe de gestion.

5. Nous sommes conscients de l'existence d'une collaboration intense entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg dans notre secteur. C'est pourquoi nous supportons un seul datamodel harmonisé pour le marché BENELUX.

6. Étant donné que des données produits médiocres n'apportent aucune plus-value et ne font que générer des coûts au sein de la chaîne, nous participerons au programme de qualité de données correspondant tel qu'approuvé par le secteur. Ce programme de qualité de données est élaboré au sein du Business Council de GS1 Belgilux et GS1 Nederland. Nous choisissons à nouveau de collaborer activement à l'élaboration du programme ou de l'accepter en toute loyauté.

La demande de données se reportant aux matières dangereuses ainsi que le rassemblement de feuilles de sécurité (SDS) et déclarations de prestation (DOP) n'entrent pas dans le cadre de cette déclaration d'intention. Il incombe aux distributeurs individuels de déterminer la manière dont ils demandent à leurs fournisseurs de fournir ces données.

7. Nous sommes persuadés que GDSN doit devenir la solution standard au sein de notre secteur, de façon à pouvoir limiter les coûts dans la chaîne pour la collecte, la vérification et l'échange des données produits. C'est pourquoi nous œuvrerons à la promotion de ce concept au sein de notre secteur.

8. Nous invitons GS1 Belgilux à examiner comment les exploitants de datapools spécialisés pour les master data et opérant en parallèle à GDSN, peuvent - de manière accessible et à prix coûtant - uploader des master data produits de leur datapool dans un datapool GDSN.

A ce sujet, les exigences du programme de qualité des données devront toutefois être respectées et la responsabilité juridique pour les données fournies doit être établie sans ambiguïté.

Ceci doit veiller à ce que les fournisseurs ayant déjà investi dans le chargement de données produits dans un master data pool spécialisé, puissent à l'avenir continuer à utiliser leur système sans difficultés.

Cela permet aux distributeurs qui le souhaitent, de recevoir tous les master data produits exclusivement via GDSN.

Les fédérations du secteur, FEBIN, pour les fournisseurs et COMEOS, pour les distributeurs et l'organisation de standardisation GS1 Belgium & Luxembourg signent également cette déclaration d'intention et s'engagent de ce fait à promouvoir la solution proposée ainsi qu'à former et accompagner leurs utilisateurs.

Toute information concernant GDSN, le datamodel sectoriel correspondant, le programme de qualité de données et la façon dont l'industrie peut contribuer au développement de ce datamodel et de programme de qualité, se trouve sur la page web principale du secteur Bricolage, Jardinage et Animalerie de GS1 Belgilux :

<https://www.gs1belu.org/fr/secteurs/bricolage-jardinage-animalerie>

FEBIN



Organisation:

Nom – Fonction :

Date:

Signature: